

## Délégation de service public - Centre Equestre Municipal - Rapport sur l'exercice 2004

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Le Centre Equestre Municipal a été construit en 1992 sur des parcelles de la commune d'Ecole Valentin dont la Ville s'était portée propriétaire. Un contrat de concession a été signé pour la gestion de ce centre en date du 30 juillet 1992 et pour une durée fixée à 15 ans (soit jusqu'en 2007) avec l'Association «L'Etrier Bisontin», affiliée à la Fédération Française des Sports Equestres.

En 1998, une modification du contrat de concession donne la capacité juridique à l'exploitant de réaliser des travaux et d'en assumer la maîtrise d'ouvrage (extension du manège, construction du hangar à fourrage). Remise gratuite de ces ouvrages à la Ville à l'issue de ces travaux. La Ville assume l'entretien qui incombe au propriétaire.

### A - Analyse de l'activité du service délégué

Les missions confiées à l'Etrier Bisontin dans le cadre de sa délégation sont les suivantes :

- promotion des sports équestres
- fonctionnement d'une école d'équitation
- centre de formation professionnelle aux métiers équestres.

Ces missions restent prioritairement et quasi exclusivement les axes du club. L'hébergement d'équidés de propriétaires ne représente que 5 chevaux et 3 poneys et permet de compléter le financement de l'école d'équitation.

#### 1 - Activités

La saison 2004 a connu une baisse des licenciés de l'ordre de 8 % par rapport à 2003 (376 en 2004 contre 408 en 2003).

Les heures de monte «chevaux» diminuent sensiblement (- 16 %) et l'exercice 2004 confirme la légère baisse amorcée en 2003 (- 2 %).

Par contre, au niveau des heures «poney» (+ 1 %), le club est actuellement au maximum de ses capacités d'accueil et ne peut répondre à la demande qui existe pour cette activité.

	2001	2002	2003	% évolution 2003/2002	2004	% évolution 2004/2003
Poney	5 817	6 555	6 461	- 1,4 %	6 532	+ 1 %
Cheval	7 712	8 344	8 322	- 0,3 %	6 991	- 16 %
TOTAL	<b>13 529</b>	<b>14 899</b>	<b>14 783</b>	<b>- 0,8 %</b>	<b>13 523</b>	<b>- 8,5 %</b>

Le club a par ailleurs organisé des concours d'équitation :

- 7 mars : concours sauts d'obstacles niveau club
- 1<sup>er</sup> - 2 mai : concours sauts d'obstacles national
- 13 juin : concours complet d'équitation niveau club

- 24 octobre : concours national dressage : championnat de FC.

Concernant la formation, le club a accueilli au cours de l'année 2004 un stagiaire moniteur d'équitation.

## **2 - Redevance**

Le contrat de délégation de l'Etrier Bisontin ne prévoit pas de paiement de loyer pour les équipements publics mis à disposition mais une contrepartie d'heures d'animation ne pouvant être inférieures à 900.

Dans ce cadre, le club a organisé une journée «portes ouvertes» en septembre 2004 qui a connu un vif succès notamment grâce à l'activité poney. Mais difficulté de proposer au public participant de poursuivre cette pratique du fait des capacités d'accueil limitées du centre.

En 2004, compte tenu de la réorientation des projets d'animation municipale durant les petites vacances scolaires sur un principe Vital'Sport, l'Etrier Bisontin n'a pas été sollicité par la Ville pour la mise en place de stages équestres. Par contre, en 2005, une action d'initiation et de découverte du poney a été mise en place par l'association dans le cadre de Vital'Eté.

L'Inspection Académique, qui jusqu'alors était réticente à proposer ce type d'activités à un public d'élèves du primaire semble actuellement prête à construire un projet pédagogique avec l'équipe d'éducateurs de l'Etrier Bisontin. Un cycle équitation pourrait ainsi être proposé aux élèves de Besançon au cours du deuxième semestre de l'année 2005-2006

## **3 - Perspectives**

Le délégataire a présenté un projet de réalisation d'un second manège permettant le développement de l'activité poney.

L'analyse de ce dossier est en cours d'étude par les services de la Ville.

## **B - Analyse des comptes de l'activité déléguée**

### **Comptes du délégataire**

Depuis l'exercice 2000, l'association a fiscalisé le secteur pension et établi son année comptable sur l'année civile.

#### *1) Bilan global*

La structure du bilan, fragile par l'absence de capital social, s'est légèrement améliorée en 2004, mais le fonds de roulement demeure négatif à - 12,3 K€ et la trésorerie reste positive mais ne s'élève plus qu'à 9,4 K€. L'équilibre reste donc précaire et ne permettrait pas d'assumer une difficulté financière conjoncturelle.

#### *2) Compte d'exploitation*

##### *a) Activité non lucrative*

- **les produits** sont en légère diminution (- 2,4 %, soit - 4,7 K€). Cette baisse concerne autant le chiffre d'affaires (179,5 K€ au lieu de 181,7 K€ soit - 1,2 %) que les aides du dispositif emplois-jeunes (11,4 K€ au lieu de 13,9 K€). Le chiffre d'affaires est le financement dominant de l'association (pour 94 %). Les heures de monte, qui représentent 77,2 % de ce chiffre d'affaires, sont en légère régression sur 2003 mais la capacité maximum du Centre semble atteinte.

- **les charges** diminuent de 15,2 %, passant de 175 K€ à 148,3 K€ en 2004 : la masse salariale régresse de 24,4 % (- 17,8 K€ représentant 30,7 % du chiffre d'affaires contre 40,2 % en 2003), et les charges externes de 13,4 % soit - 8 K€.

**Le résultat d'exploitation** est bénéficiaire de 41,8 K€, en amélioration notable sur 2003 (+ 19,9 K€).

La charge financière de ce secteur s'élève à 1,6 K€ et concerne les intérêts des emprunts.

Cette activité bénéficiaire semble avoir atteint son niveau optimum.

b) Activité lucrative

- **les produits** sont en diminution de 6,7 % (soit - 3,7 K€). Cette baisse concerne essentiellement le chiffre d'affaires : 44,4 K€ au lieu de 46,5 K€ soit - 4,5 %. Les emplois aidés assurent un subventionnement complémentaire de 7 K€ (8,7 K€ en 2003).

- **les charges** diminuent de 15,3 %, passant de 92,5 K€ à 78,4 K€ : la masse salariale diminue de 24,4 % et redevient inférieure au chiffre d'affaires (elle représente 82,8 % du chiffre d'affaires), et les charges externes sont stables à 19 K€.

**Le résultat d'exploitation** est déficitaire de 25,6 K€ : amélioration du résultat sur l'exercice 2003 (- 36 K€).

La charge financière de ce secteur s'élève à 1 K€ et concerne les intérêts des emprunts.

c) Activité consolidée

- **les produits** sont en diminution de 3,4 % (soit - 8,5 K€). Cette baisse concerne le chiffre d'affaires (- 1,9 %, soit - 4,3 K€) et la diminution des aides pour emplois-jeunes (- 20 %, soit - 4,2 K€).

- **les charges** diminuent quant à elles de 15,2 %, passant de 267,5 K€ à 226,7 K€ : la masse salariale régresse de 24,4 % et ne représente plus que 41 % du chiffre d'affaires (contre 53,3 % en 2003), et les charges externes de 10,4 % soit - 8,3 K€.

**Le résultat d'exploitation** redevient bénéficiaire à + 16,2 K€ : il était déficitaire de 16,1 K€ sur l'exercice 2003.

**Le résultat net** est positif à + 16 K€.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 octobre 2005.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*